

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 6 février 2012
Séance du 30 janvier 2012

5 Centre communal d'action sociale - acompte sur subvention 2012

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO,
KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART,
M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. LEMAIRE
M. MACHU
Mme FEVRIER
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme BASMAISON
Mme CAPON
M. VILLEMMAIN
M. BOUADDI
M. TAHI
M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
37

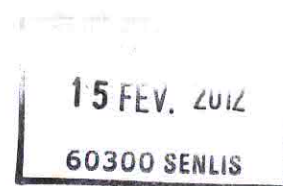
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Comme chaque année, il convient de verser, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention lors du budget primitif, un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale afin qu'il puisse faire face à ses besoins en terme de trésorerie. Pour mémoire, la subvention 2011 était de 1 500 000 euros.

Il vous est proposé de verser, au Centre Communal d'Action Sociale, un acompte de 25% de la subvention 2011, soit 375 000 euros.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21-1,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 30 janvier 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'octroyer un acompte sur subvention de 375 000 €, au titre de l'année 2012, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Article 2 : d'imputer la dépense au crédit qui sera ouvert à cet effet au budget 2012 de la Ville, (compte 657362/520/AA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 FEV. 2012**

notification 15.02.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le *15/02/12*
et publication ou notification le *15/02/12*
CREIL, le... *15/02/12*.....

LE MAIRE

[Signature]
Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy**

[Signature]

